

EQUIPEMENT

§) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/ SEALED BEAM Avertisseur optique _____

Feux de croisement 2/ asym. Feux de position 2/ combinés

Feux de gabarit _____ Feux de brouillard _____

Avertisseur 1/ électr. (2-tons) Niv. sonore 95 (dB/B)

Essuie-glace 2/ électr. (2-vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/ combinés Catadioptres 2 x 3

Feux stop 2/ combinés Feux de recul 2/ séparés

Eclair. plaque contr. 1 Plaque forme haute / ~~XXXX~~

Rétroviseur 1/intér. 1/extér. Indic. vitesse km/h +

Indic. direction elign. 4/ combinés [compte-tours _____]

AV blanc latér. _____ AR rouge

Avert. elign. oui Lampes de travail _____

Feux complémentaires : 2/ feux de position latéraux
2/ catadioptres latéraux

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type FORD Mustang GT 390/S

Châssis n° _____ (selon véhicule)

Homologation n° CH 0287 06

Forme de la carr. | limousine

Couleur _____ (selon véhicule)

Places ass. : Total 5 (2 avant)

Poids à vide 1535 Carburant essence

Charge utile _____ CV 32,51

Cylindrée 6385

Poids total 1988 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :

*) Transmission : Sur demande, boîte automatique "Cruise-O-Matic" avec convertisseur de couple et boîte planétaire à 3 vitesses; verrouillage mécanique sur "F".

§) Modifiés par l'importateur :

- Feux de position et feux de position latéraux : sont branchés avec les phares, des lampes blanches sont montées.

Cette carte remplace le BT CH 0287 06 du 5.2.68
CV-Impôt / Cylindrée

Lieu et date de l'expertise

Rothrist, 5.2.68
(9.4.69)

La commission d'expertise

Ck